

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 72

Vereinsnachrichten: Assemblée des délégués à Berne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Mars-Avril 1908

N° 72

Mars-Avril 1908

Prix du Numéro 25 cts.
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° Assemblée des délégués à Berne. — 2° La Proposition Abt (G. Jeanneret). — 3° A propos des nouveaux règlements de la Commission fédérale des Beaux-Arts. — 4° Les nominations à la Commission fédérale des Beaux-Arts. — 5° Les mosaïques du Musée National et les articles de M. Paul Seippel (A. Rehffous). — 6° Les acquisitions de la Fondation Gottfried Keller. — 7° Expositions. a) Exposition fédérale à Bâle; b) Exposition de la Société. — Communications du C. C.: Archives. — 9° Nouvelles diverses. — 10° Concours. — 11° Expositions.

Assemblée des délégués à Berne.

Le Comité a pris l'initiative d'une réunion des délégués à Berne, afin d'examiner la situation créée par les nominations à la Commission fédérale et aussi pour se prononcer sur l'opportunité de la proposition Abt.

Au sujet de cette dernière question il s'agissait de savoir si la majorité de la société était d'accord avec son Président, lequel venait d'aviser le Département qu'il renonçait à rédiger cette proposition comme il avait été convenu à la conférence des présidents tenue à Genève en septembre 1907.

On trouvera plus loin dans le procès-verbal de cette assemblée le résultat de cette délibération et les raisons pour lesquelles cette détermination a été prise. Nous ne voulons donc pas y revenir à cette place; disons seulement que quels que soient les motifs pour lesquels il n'a pas été tenu compte des propositions de notre société pour les nomina-

tions à la Commission, la décision prise par le Département a eu pour résultat de modifier la manière de voir de beaucoup de nos membres qui étaient disposés à discuter et qui sont maintenant des adversaires du projet d'entente.

Il ne faut pas voir dans ce changement d'attitude de leur part l'intention de protester de cette manière contre le fait que nous avons été laissés de côté et ce n'est pas en particulier dans ce but que notre Président a cru devoir aviser M. le chef du Département de l'Intérieur de la résolution prise par lui. Il est très regrettable que MM. les membres de notre société faisant partie de la Commission ne l'aient pas compris et n'aient pas pu remettre immédiatement les choses au point.

Il nous a paru indispensable d'ajourner la discussion de la proposition Abt, parce que dans les circonstances actuelles, nous ne possédons pas la tranquillité d'esprit nécessaire pour la discuter avec toute l'objectivité désirable, et que nous ne voulons pas, en participant aujourd'hui à l'élaboration d'un projet, permettre à la Commission fédérale des Beaux-Arts, composée comme elle l'est, de régler définitivement les rapports, entre l'administration et le nouveau rouage à créer.

Il y a des raisons sérieuses pour justifier cette manière de voir, et nous avons été heureux de voir M. le président de la Commission fédérale des Beaux-Arts admettre que ce ne sont pas des motifs personnels comme on l'a dit qui ont pu engager notre Président à écrire la lettre en question à M. le Conseiller fédéral Ruchet.

Une fois cette résolution prise, elle devait être nécessairement communiquée à la Commission fédérale des Beaux-Arts, puisque c'est elle qui avait pris l'initiative de la conférence, et que la convocation était faite officiellement, ainsi que M. Vuillermet l'a fait remarquer au cours de la discussion pendant l'assemblée des délégués.

Comme toutes les autres communications du Comité central à la Commission celle-ci a été adressée à M. le chef du Département de l'Intérieur.

Il n'y avait pas lieu de procéder à cette occasion autrement qu'on a l'habitude de le faire, et nous n'avons pas compris pourquoi certains de nos collègues ont pu s'en étonner.

Ces mêmes délégués ne se sont pas expliqués non plus la raison pour laquelle notre Président s'étant engagé à formuler la proposition Abt au mois de septembre, celle-ci n'avait pas encore paru au mois de janvier.

Ces messieurs pensaient que 3 mois étaient bien suffisants pour la rédiger, et ils n'étaient pas loin d'attribuer ce silence à la négligence.

Peut-être est-il utile de répéter ici qu'il n'en est rien et qu'il n'a jamais été question de fixer une date à la publication de ce projet.

La chose aurait pu être faite cependant s'il ne s'était agi que de lui donner une forme vague; mais l'assemblée des délégués de Soleure s'étant montrée disposée à entrer en pourparlers, il était indispensable de préciser certaines dispositions essentielles, qui doivent servir de base à cette entente. Et quand on en est là on s'aperçoit bien vite que la chose n'est pas si simple qu'elle le paraît.

N'oublions pas qu'il s'agit de régler un différent qui dure depuis un demi-siècle, et s'il suffisait d'y mettre de la bonne volonté, on n'aurait pas attendu aujourd'hui pour chercher un accord.

Il est nécessaire d'être fixé sur certains points avant d'établir un règlement quelconque. Ainsi par exemple: il faut prévoir la création en Suisse romande de sections du Kunstverein.

Chacun sait que le Kunstverein est une société suisse-allemande principalement, elle ne compte qu'une section romande: Lausanne. Il faut s'informer et savoir si les villes romandes qui en sont dépourvues sont d'accord pour voir créer chez elles une section de cette société.

Tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir sur ce point, il est bien inutile d'aller plus loin, car il ne peut y avoir d'entente que si la Suisse romande participe aux expositions circulantes, dans les mêmes conditions que la Suisse allemande.

Or rien n'est plus problématique que le consentement des sociétés susceptibles de devenir sections du Kunstverein.

En ce qui concerne Genève entre autres, qui autrefois en possédait une il sera difficile d'obtenir un résultat: les sociétés consultées n'ont pas montré jusqu'à maintenant un

grand enthousiasme, et nous savons que Genève n'est pas seule à hésiter.

Comme on le voit, pour pouvoir être accepté par notre société ce projet doit répondre à certaines conditions dont la solution ne dépend pas de nous seulement, et quelle que soit la bonne volonté qu'on y mette de part et d'autre; cela n'ira pas sans durer un certain temps avant qu'il soit possible de débayer le chemin des obstacles qui s'y sont accumulés.

Si de plus nous avons l'inquiétude de penser que cette opération peut se faire au détriment de notre société cela n'en facilitera pas la réalisation.

A. S.

LA PROPOSITION ABT

L'assemblée des délégués des sections réunis à Berne le 1^{er} mars, a décidé de ne pas entrer en matière sur la proposition Abt.

Cette proposition tendait à créer entre les différentes sociétés d'art un lien qui leur permit de confier l'organisation des expositions qu'elles font par leur initiative propre, au seul Kunstverein, mieux préparé que nous, selon M. Abt, et mieux outillé pour mener à bien ce travail d'administration.

Pourquoi le Kunstverein se croit-il plus « apte » que nous à faire des expositions. De bonnes expositions?

Nous savons tous que la première condition d'une bonne exposition réside dans la disposition de bons locaux. Sans locaux spéciaux, sans lumière appropriée, il est impossible de mener à bien une exposition quelque peu importante et la question d'une exposition réussie se ramène donc en premier au problème de la disposition ou de la création de ces locaux.

Or, à l'exception de Bâle et de deux ou trois autres villes, les expositions du Turnus sont déplorablement logées, sans qu'il soit possible à la Société des Beaux-Arts de faire mieux.

Il faudrait donc commencer par créer des locaux, et c'est à notre avis le rôle que devrait s'assigner le Kunstverein. Les locaux faisant défaut pour le moment, nous ne voyons pas trop ce que nous aurions à gagner en remettant nos expositions en mains plus ou moins laïques. Car, après la question « local » ce qui s'impose, c'est une disposition heureuse, artistique des œuvres d'art, et il faut être un professionnel et un professionnel spécialement doué de sens décoratif pour donner à cette disposition son sens le plus expressif. Ce n'est pas parmi les profanes, mais bien au milieu des artistes les plus qualifiés qu'il faut chercher ceux qui peuvent disposer harmonieusement une série d'œuvres d'art et les mettre en pleine valeur. A cette besogne, le Kunstverein nous paraît au contraire très peu